



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 juillet

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 juin 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽²⁾, Carole HALGAND⁽¹⁾, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Arthur MELIS par Christine ARNAUDO, Gérard ESCOFFIER, par Louisa HAMMOUCHE, Hélène FERRANDI par André MOLINO, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Virginie AUTIE par Carole HALGAND, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ.

Étaient absent(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET, Gaëlle LECOQ, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

(1) Arrivée avant le vote de la 3^{ème} question

(2) Arrivé avant le vote de la 6^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 03 juillet 2025 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 juin 2025 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

Délibération n°01.07.2025 : VIE ASSOCIATIVE - Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2025 – 3^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

M

Délibération n°02.07.2025 : EDUCATION – Modification du règlement intérieur du service municipal de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Louisa HAMMOUCHE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.07.2025 : POLICE MUNICIPALE – Approbation de la mise en place de l'amende administrative à l'encontre des auteurs de dépôt dit "sauvage", d'affichage sauvage, de graffitis et de dégradation.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « actuellement on fait des PV, on les envoie au Procureur mais il n'y a jamais de suite. Avec la possibilité de verbaliser, non seulement on responsabilisera les auteurs mais comme les amendes seront dressées par la police municipale, les recettes reviendront à la Ville. »

Monsieur Dubessé : « c'est une très belle initiative car avec le syndicat de chasse, on passe souvent. Il y a quelques temps, nous avons vu des dépôts. Nous avons alors relevé les adresses des auteurs et nous avons communiqué tous les éléments au Procureur mais cela n'avait pas été suivi d'effet. A mon sens toutefois, les chiffres ne sont pas assez élevés. »

Monsieur le Maire : « les tarifs ont été vus avec la DDTM mais nous continuerons à envoyer nos PV au Procureur. »

Monsieur Magro : « si j'ai bien compris, on fait appel à la police administrative en plus de la voie judiciaire un peu... embouteillée. Comme vous le savez, les tribunaux rencontrent beaucoup de difficultés car ils manquent de greffiers notamment ce qui rend les procédures compliquées.

Il faut communiquer sur cette mise en place en attirant aussi l'attention sur le fait que lorsque les dépôts sont effectués par des professionnels, ce n'est pas qu'une contravention mais cela devient un délit et dans ce cas, ils risquent de mettre en péril leur société. »

Monsieur le Maire : « c'est pour cela que cela continuera à être envoyé au Procureur. S'agissant des chiffres, il faut tout ajouter, à savoir l'amende, les taxes et le prix de l'enlèvement des dépôts. »

Monsieur Martinez : « deux petites remarques pour continuer sur celles faites par Patrick Dubessé et Patrick Magro. Ces derniers jours, les entrepreneurs ont manifesté et ont bloqué l'accès aux déchetteries de la Métropole car ils veulent bénéficier d'un accès public, alors même qu'ils répercutent la facturation qui leur est faite, sur leurs clients. D'autres communes pratiquent des tarifs de l'ordre de 200 € mais dans ce cas, cela se fait sur la base du m² et pas par tonne. »

Monsieur Di Méo : « il y a deux ans, avec le service Développement Durable et Innovation et Clémence, nous avons étudié que le temps consacré aux dépôts sauvages représentait presque un poste de travail entre 0,7 et 0,8 d'un temps plein. »

Monsieur Magro : « sur les réactions des PME et des artisans devant les déchetteries, je ne dis pas qu'ils ont raison. Mais il faut regarder de près ce qui est pertinent dans les décisions de la Métropole.

Pour mémoire, nous avons subi la suppression de la mise à disposition des bennes pour les déchets verts malgré les courriers que nous avons faits. La Métropole n'a pas toujours raison... De fait, peut-être que les réactions sont légitimes en partie ?

Sinon cette délibération permet d'envoyer deux messages : un envers les entrepreneurs pour leur dire que c'est risqué pour eux de faire des dépôts sauvages ; et l'autre envers les administrés pour leur dire que nous disposons de caméras qui peuvent être utilisées lorsqu'une plainte est déposée, mais qu'il est nécessaire qu'ils soient précis sur les lieux et les circonstances afin de faciliter le travail de recherche des images. Les caméras sont déjà utiles mais si les plaintes étaient plus précises, on pourrait multiplier par 10 les verbalisations et donc cela calmerait aussi les dépôts. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.07.2025 : DEVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATION – Avis et observations sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement formulée par la société SPI PHARMA en vue d'être autorisée à modifier les conditions d'exploitation et d'accroître sa production de produits pharmaceutiques dans son établissement existant implanté sur la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey CERMOLACCE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Cermolacce : « cette délibération est importante tant du point de vue de la mémoire industrielle de la commune, que du développement durable. C'est pourquoi nous proposons d'émettre un avis favorable mais avec des exigences environnementales. »

Monsieur Martinez : « j'ai quelques remarques et interrogations. S'ils doublent la production, ils doublent aussi les matières premières entrantes et les produits sortants. Y-a-t-il une réflexion sur le trafic ? Sur les infrastructures ? L'enquête publique ne va durer qu'un mois : c'est très court et c'est en période estivale.

Par ailleurs, nos équipes, les gardes-chasses, les pompiers, connaissent des problèmes d'accès aux massifs car la route traverse le site de SPI Pharma. Il faut être exigeant et intransigeant car cet accès incarne la sécurité de tous et est donc de l'ordre du public. »

Monsieur Dubessé : « je suis d'accord sur le fond mais par rapport aux accès, dans la synthèse qui vient d'être lue, il est spécifié beaucoup de choses sur l'environnement et seulement dans la conclusion, il est demandé la prise en compte d'une « Autorisation de passage des équipes de secours et de prévention, des services municipaux et des partenaires de la commune dûment habilités et identifiés ». Je voudrais que ce soit bien défini dans la délibération, car même si la nouvelle direction semble dans de meilleures dispositions, j'ai travaillé avec l'ancienne direction qui elle, y était défavorable. »

Monsieur Magro : « dans le texte, on ne parle pas des propriétés privées qui bénéficient d'une servitude de passage. Au passage, cela ne doit pas nous empêcher de défendre aussi les intérêts de ces administrés. A faire lors de notre prochaine rencontre avec la direction de SPI Pharma ? Sur la question du calibrage de la voirie, cela nécessite de prévoir des aménagements et que SPI y contribue. C'est une délibération compliquée car on ne pouvait pas avoir un avis défavorable concernant une entreprise industrielle que nous avons contribué à pérenniser. Il y a quarante ans, nous avons tout fait pour la défendre et la garder sur la commune parce que, à l'époque, les « Américains » voulaient récupérer les brevets des principes actifs des pansements gastriques et délocaliser, donc fermer l'usine. Il faut savoir que cette usine est le leader mondial dans le domaine des pansements gastriques et Septémoise.

En même temps, nos nombreuses réserves sont justifiées. L'objectif est de maintenir l'outil industriel et de régler les problèmes environnementaux qu'il provoque.

Dans l'avenir, ils vont stabiliser leur production mais ils souhaitent surtout développer les adjuvants de vaccins, en médecine humaine et vétérinaire. Au total, il a fallu trouver un équilibre. Mais nous devons rester attentifs quant au respect de nos exigences ; en fait « faire équipe » avec l'industriel et aussi avec les associations qui connaissent parfaitement sur le sujet. »

Monsieur Dubessé : « la nouvelle directrice en sécurité et hygiène, est consciente de la nécessité de permettre l'accès au massif. Elle est d'accord pour donner des badges permanents permettant de laisser passer les véhicules. »

Monsieur Magro : « après il faut accepter qu'ils demandent les pièces d'identité des personnes concernées, avec probablement des mesures adaptées pour les voisins qui traversent l'usine sans cesse du fait de leur servitude de passage très ancienne. »

Monsieur le Maire : « il s'agit d'une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) donc une entreprise sous la surveillance de la Préfecture et à ce titre, l'accès au site de l'usine doit être sécurisé. Cette demande de pièce d'identité est donc normale. »

Madame Halgand : « aujourd'hui la situation est prise en compte sur le plan environnemental et on peut se réjouir que l'entreprise soit dans cette situation car ils avaient dû réduire leurs effectifs de moitié. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire propose d'examiner le projet suivant.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.07.2025 : DEVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATION – Avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol au sein de l'ISDND de Septèmes-les-Vallons entre la Commune et EDF Renouvelables France.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Ludovic DI MEO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.07.2025 : POLITIQUE DE LA VILLE – Attribution de subventions dans le cadre du plan d'action 2025 de la Politique de la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « nous avons eu aujourd'hui même, une réunion pour préparer la programmation 2026. Il y a environ 10 jours, le Comité interministériel des villes s'est réuni mais peu de décisions ont été prises. Hier, nous avons appris que l'enveloppe globale serait un peu plus importante que prévu et aujourd'hui, nous avons eu de vive voix, le détail de la répartition. Les montants seront donc modifiés avant le départ au contrôle de légalité. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.07.2025 : POLITIQUE DE LA VILLE – Avenant n°2 à la Convention Cadre des Centres sociaux des Bouches-du-Rhône 2024-2027.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « s'agissant du Centre Social de la Gavotte Peyret, nous avons un comité qui se réunit une fois par mois pour faire le point. »

Monsieur Pinto : « Monsieur le Maire, étant administrateur de la CAF des Bouches-du-Rhône, je ne participerai pas au vote. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE (Monsieur Manuel PINTO n'a pas pris part au vote)

Délibération n°08.07.2025 : RESSOURCES HUMAINES – Création et recrutement de seize contrats d'engagements éducatifs (CEE) pour l'ACM et le service Jeunesse.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.07.2025 : RESSOURCES HUMAINES – Adhésion au Service National Universel (SNU) – Mission d'intérêt général.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « nous avons eu des demandes de la part de jeunes. »

Monsieur Pinto : « en termes de durée maximale, cela représente quoi ? Parce qu'on connaît le montant minimum mais pas le maximum. En plus, le SNU se rajoute au service civique et je voudrais connaître la différence. »

Madame Laurent : « le SNU c'est quelques semaines pendant les vacances scolaires et c'est encadré. Ça ne rentre pas en concurrence avec le service civique qui est une forme d'alternance. »

Madame Hammouche : « le SNU c'est 12 jours consécutifs dans l'année. »

Madame Laurent : « et cela ne concerne pas la même tranche d'âge. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.07.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Autorisation de céder la propriété communale cadastrée parcelle section AZ n°290 sise 20 Avenue du 8 mai 1945 au profit de Monsieur AMARA Adham et Madame PONS Jessy.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « c'est la maison où était le siège des Yankees. »

Monsieur Martinez : « concernant les intrusions, il y en eu d'autres que celles de l'ancien propriétaire ? »

Monsieur le Maire : « il habitait là et c'était une sécurité puisque lorsqu'il est parti, les squats ont commencé. »

Monsieur Magro : « le fait d'acquérir cette propriété a aussi empêché qu'il s'y fasse n'importe quoi. Le terrain va permettre la création d'un jardin partagé qui sera géré par le CIQ. La terre est bonne car elle a été enrichie pendant des années par le crottin d'âne... ! Cela sera un espace utile pour le quartier. »

Monsieur Dubessé : est-il possible de connaître le bilan entre l'achat et la revente ? C'est négatif ou positif ? »

Monsieur Magro : « c'est légèrement négatif. »

Monsieur Dubessé : « ça veut dire quoi ? »

Monsieur le Maire : « ça veut dire entre 25 et 30 000 € mais il y a une création d'entreprise qui se fait sur la première partie. La prochaine délibération permet à l'acquéreur de récupérer l'appartement du 1^{er} étage de la maison pour en faire un local commercial. C'est une opération qu'il fallait faire. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.07.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Cession du local d'activité sis 20 bis avenue du 8 mai 1945 au 1^{er} étage sur la parcelle cadastrée section AZ n°0289 à la société civile immobilière Basic Loft.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « le prix au m² d'un local commercial est différent de celui pour les logements. Cette vente va permettre à la personne qui a acheté le bas de la maison, d'installer ses bureaux au 1^{er} étage. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.07.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée BD 0053, sise 37 chemin de la Bédoule pour les besoins de raccordement des logements communaux.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.07.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Approbation de la convention-cadre de superposition d'affectations relative à l'implantation et à la gestion d'équipements communaux existants et à venir sur les supports d'éclairage public transférés à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.07.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Autorisation de céder une partie de la propriété communale cadastrée section AP numéro 99, cadastrée désormais section AP numéro 187, au profit de Monsieur Charles MONIER.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.07.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Modification de la délibération n°11.02.2025 - Modification des modalités de cession du lot n°1 de la parcelle cadastrée section AW n°0026 sise Les Peyrards-Est.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.07.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition site Val Fleuri, sis 37 chemin de la Bédoule : 12 emplacements de parking pour les besoins des logements de la Bastide réhabilitée.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°17.07.2025 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisitions dans le massif du Belvédère, de parcelles classées en zone Naturelle stricte dans le cadre de la stratégie communale d'acquisition de patrimoine forestier.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « ce qui est en colline pentue représente environ 7 hectares et se vend 1€ HT le m² alors que le terrain plat inconstructible et arboré se vend 3€ HT le m². Au-début, la Métropole devait acheter la partie plane, mais comme ils ne savent plus trop ce qu'il convient d'y faire dans le domaine de la prévention des inondations, c'est la commune qui achète. A titre conservatoire. Il y a un important projet d'aire protégée sur le Belvédère où l'on doit considérer l'urbanisation terminée. Cette acquisition va permettre aussi des projets pédagogiques en direction des enfants et des jeunes. C'est donc très bien d'acheter. C'est le début d'une indispensable maîtrise foncière publique sur cette zone du Belvédère à fort intérêt botanique, entomologique et patrimonial ; qu'il convient aussi de protéger mieux contre les incendies. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

MOTION : Motion portant opposition au décret n° 2025-197 du 27 février 2025 réduisant la rémunération des agents publics en cas d'arrêt maladie à 90 %.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis CANI qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

Monsieur Martinez : « il y a une coquille dans le texte. A la fin du 1^{er} paragraphe, il faut mettre le point après « dénigrement » et avant « Pour leurs détracteurs [...] ».

Tout le travail public est en danger. Pour faire plaisir à un pays allié, on va couper un milliard d'euros dans le budget des hôpitaux pour pouvoir renforcer celui de la défense. »

Monsieur le Maire : « par rapport à cette décision du gouvernement, c'est facile de demander aux communes de prendre le relai après avoir pris les décisions. Il y a les mêmes difficultés au niveau inférieur. Il serait souhaitable de se mobiliser à tous les niveaux pour pouvoir faire reculer cette décision car il risque d'y en avoir d'autres. L'objectif est le démantèlement du service public. Par exemple aujourd'hui, on fait tout pour arrêter les travaux en régie comme notamment au niveau de la restauration. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : *« avant de lever la séance, je vous souhaite de passer de bonnes vacances, reposez-vous bien et rendez-vous à la rentrée qui sera difficile. »*

Monsieur Magro : *« demain à partir de 19h à Jean Ferrat, il y a un premier festival du film animalier réalisé grâce à Pierre et Valentin Mauro. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.